

## Dates d'admissibilité

Les établissements doivent s'assurer que les contributions des partenaires aient été versées et que les dépenses aient été engagées après la date d'admissibilité fixée pour chaque programme. Les dépenses sont considérées comme engagées une fois que les articles ont été reçus, que les services ont été rendus ou que le travail a été effectué.

FONDS / INITIATIVES	DATE DE DÉCISION	DATE D'ADMISSIBILITÉ
Fonds des leaders John-R.-Evans	Trois fois par année	Six mois avant la soumission d'une proposition
Fonds des initiatives scientifiques majeures de 2023	Juin 2022	1er avril 2023
Fonds d'innovation de 2023	Mars 2023	1er novembre 2020
Fonds d'innovation de 2020	Novembre 2020	1er juin 2017
Fonds d'innovation de 2017	Juin 2017	1er mars 2015
Fonds d'innovation de 2015	Mars 2015	1er novembre 2012
Fonds des initiatives scientifiques majeures de 2017-2022	Septembre 2016	1er avril 2017
Initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi – premier concours	Mars 2016	1er avril 2015

FONDS / INITIATIVES	DATE DE DÉCISION	DATE D'ADMISSIBILITÉ
Initiative sur la cyberinfrastructure – premier défi – deuxième concours	Mars 2018	1er avril 2016
Initiative sur la cyberinfrastructure – deuxième défi	Juin 2015	1er avril 2015
Fonds collège-industrie pour l'innovation – volets 1 et 2	Premier volet : novembre (de 2015 à ce jour) Deuxième volet : mars (de 2014 à ce jour)	12 mois avant la soumission d'une proposition
Fonds collège-industrie pour l'innovation – volets 1 et 2	Mars 2021 Mars 2013 Novembre 2012 Mars 2012	15 mai 2019 1er avril 2011
Partenariat automobile du Canada	2009 à 2014 (différentes dates)	Six mois avant la soumission d'une proposition
Fonds de l'avant-garde et des initiatives nouvelles de 2012	Novembre 2012	1er avril 2011
Fonds de l'avant-garde et des initiatives nouvelles de 2009	Juin 2009	1er janvier 2007

**FONDS / INITIATIVES**

**DATE DE DÉCISION**

**DATE D'ADMISSIBILITÉ**

---

Fonds des hôpitaux de  
recherche de 2007 –  
Projets institutionnels à grande  
échelle

Juin 2008

19 février 2003